



Déclaration Liminaire CTL du 05 Avril 2016

Les mesures de restructuration soumises à l'avis du présent CTL sont emblématiques de l'ampleur de la détermination politique à vouloir détruire notre réseau.

A la demande d'arrêt des restructurations portée par la CGT Finances Publiques, FO DGFIP et Solidaires Finances publiques, le ministre a opposé le 24 novembre 2015 une question de méthode : il s'était engagé, non pas à les stopper ou les suspendre, mais à faire preuve de plus de transparence pour l'année 2016.

Il s'agit en fait de saisir plus tôt les comités techniques locaux.

Or, la principale solution pour donner un avenir aux missions de la DGFIP est de recruter les emplois nécessaires et d'augmenter ses moyens matériels.

Pour la CGT Finances Publiques, FO DGFIP et Solidaires Finances publiques, le directeur général doit retourner voir le ministre après avoir entendu les organisations syndicales pour répercuter la demande de moyens supplémentaires et changer de direction sur la DGFIP.

Ce qui prouverait que le dialogue social fonctionne.

Aussi, les organisations syndicales CGT Finances Publiques, FO DGFIP et Solidaires Finances publiques vous demandent de revoir votre copie et refusent de siéger en première convocation à ce CTL.

